



Etrangers primo-arrivants :

**vosre inscription
et vosre accompagnement
à France Travail**



Votre inscription automatique à France Travail

VOS QUESTIONS ? NOS RÉPONSES ! ON VOUS EXPLIQUE.

La loi pour le plein emploi porte l'ambition d'un emploi pour tous et prévoit l'inscription à France Travail de toutes les personnes sans emploi. Cette inscription a pour objectif de vous proposer **un accompagnement personnalisé** dans votre recherche d'emploi ou le développement de vos compétences. De plus, cette inscription simplifie vos démarches auprès des acteurs de l'emploi et de l'insertion qui vous accompagnent.

Le but : vous garantir un suivi global et des réponses adaptées à vos besoins.

Les publics concernés par cette inscription sont détaillés ci-dessous.

● Ce qui ne change pas ?

Vous bénéficiez d'un accompagnement, et d'une étude de vos droits à l'allocation de retour à l'emploi.

● À quels services ai-je accès ?

Vous avez accès à l'ensemble des services de France Travail pour vous aider dans vos démarches et découvrir les opportunités qui s'offrent à vous. Vous disposez dès maintenant d'un **espace personnel France Travail** pour gérer votre dossier, lire vos courriers et suivre vos actions avec France Travail.

Découvrez également sur le site de France Travail (francetravail.fr) :

- Les offres d'emploi et de formation dans votre région.
- Les ateliers, les découvertes des métiers et les rencontres avec des recruteurs près de chez vous avec **Mes événements emploi** (mesevenementsemploi.francetravail.fr)
- Les métiers que pouvez exercer sur notre guide **MétierScope** (candidat.francetravail.fr/metierscope/)
- Les immersions pour aller en entreprise afin d'observer et tester des métiers grâce au site **Immersion facilitée** (immersion-facile.beta.gouv.fr)



Le saviez-vous ?

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, vous pouvez demander à bénéficier d'aides de la part de France Travail ou de ses partenaires.

Par exemple :

- Des aides au déplacement et à la mobilité.
- Des aides à la garde d'enfant.

Renseignez-vous sur le site
mes-aides-gouv.fr

● Et les allocations chômage ?

Avec votre inscription à France Travail, vous pourriez avoir droit à des allocations chômage en fonction de votre situation personnelle.

Pour le savoir, rendez-vous sur le site de France Travail afin de faire une simulation :
(francetravail.fr/candidat/vos-services-en-ligne/les-simulateurs.html)

Nous sommes à vos côtés pour que cette inscription et ses services associés vous aident à atteindre vos objectifs professionnels avec plus de facilité et de succès.

Il existe deux cas d'inscription automatique, sans aucune démarche de votre part.



Cas n°1

Vous êtes inscrit automatiquement à France Travail car vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Soit vous êtes **allocataire du Revenu de Solidarité Active (RSA)**.
- Soit vous êtes **conjoint, concubin ou partenaire de PACS d'un allocataire du RSA**.
Le RSA étant une prestation sociale au bénéfice d'un foyer, vous êtes aussi bénéficiaire du RSA.
Vous êtes donc inscrit à France Travail, même si vous exercez une activité.
- Soit **inscrit en Mission Locale** en Parcours Contractualisé Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ou en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).



Cas n°2

Vous êtes inscrit automatiquement à France Travail car vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Soit **vous avez fait une demande de Revenu de Solidarité Active (RSA)**.
- Soit votre **conjoint, concubin ou partenaire de PACS a fait une demande de RSA**.
Le RSA étant une prestation sociale au bénéfice d'un foyer, vous êtes aussi bénéficiaire du RSA.
Vous êtes donc inscrit à France Travail, même si vous exercez une activité.
- Soit **vous êtes en recherche d'emploi** et avez sollicité un accompagnement auprès d'une **Mission Locale**.

Cas n°1

● Quels changements pour mon accompagnement ?

- **Vous êtes déjà accompagné par un organisme ?**
Votre accompagnement continue sans changement.
- **Vous n'êtes pas encore accompagné par un organisme ?**
Votre inscription **vous permettra de bénéficier d'un accompagnement adapté**. L'organisme qui correspond le plus à votre situation et à vos besoins prendra contact avec vous (Conseil départemental ou Collectivité ou partenaires, Mission Locale, France Travail...)
Votre parcours vers l'emploi sera construit **avec la personne de l'organisme qui vous accompagnera**.

● Mes aides actuelles changent-elles ?

Vos aides financières actuelles ne sont pas modifiées. Vous devez simplement continuer vos démarches habituelles pour les recevoir.
Par exemple :

- Vous êtes un jeune en Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ou en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ). **Votre inscription ne change pas vos indemnisations (ACEJ, PACEA). Les conditions restent identiques, vos contacts restent les mêmes.**
- Vous êtes allocataire du RSA. **Les conditions d'obtention, de maintien et de versement de votre RSA ne changent pas.**
Vous devez continuer à effectuer votre déclaration de ressources tous les 3 mois auprès de vos interlocuteurs habituels.

● Des questions ?

Nos conseillers sont à votre disposition par téléphone au :

3949

**Service gratuit
+ prix appel**

Pour en savoir plus, consultez aussi
la foire aux questions via ce QR Code :



Cas n°2

● Que dois-je faire ?

Votre inscription est automatique sans démarches de votre part.

Si vous avez fait une demande de RSA ou que votre conjoint a fait une demande de RSA, **cette inscription ne signifie pas que votre demande de RSA est acceptée.**

La Caisse d'Allocations familiales (CAF) ou la MSA (Mutualité Sociale Agricole) auprès de laquelle vous avez fait cette demande vous informera de sa décision.

Contactez-les si vous avez des questions sur l'avancement de votre demande.

● Quelles sont les prochaines étapes ?



L'organisme qui correspond le plus à votre situation vous contactera prochainement (France Travail, Conseil départemental ou Collectivité ou partenaires, Mission Locale...).



Vous réaliserez avec un conseiller un bilan personnalisé détaillant les actions à mettre en place dans votre parcours vers l'emploi. Ces activités seront inscrites dans un contrat d'engagement.



En fonction de votre situation, vous devrez vous actualiser chaque mois auprès de France Travail pour rester inscrit et continuer à bénéficier de votre accompagnement et des services.

● Des questions ?

Nos conseillers sont à votre disposition par e-mail depuis votre espace personnel ou par téléphone au :

3949

**Service gratuit
+ prix appel**

Pour en savoir plus, consultez aussi la foire aux questions via ce QR Code :



Restez inscrit à France Travail

Pour rester inscrit à France Travail :

● Etape 1

Assurez-vous d'entamer les démarches en préfecture au mieux **120 jours avant le date de fin** de votre titre de séjour.

● Etape 2

Présentez le récépissé de demande **au plus vite** à l'accueil de l'agence France Travail dont vous dépendez.

● Etape 3

Présentez votre titre de séjour à l'accueil de votre agence **dès que vous l'avez obtenu**.



Cette démarche est nécessaire pour rester inscrit comme demandeur d'emploi, et aussi pour continuer à être indemnisé par France Travail si c'est votre cas.

**Trouvez l'agence France Travail
la plus proche de chez vous :**



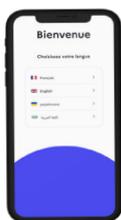
Travailler en France



- Vous arrivez en France et votre titre de séjour vous autorise à travailler ?

Trouvez facilement un emploi avec Travailler en France : une application accessible pour chercher rapidement un travail, sans avoir de diplôme, à proximité de votre domicile, même en parlant peu français.

Les informations sont accessibles en plusieurs langues.



L'application permet de :

- Créer un CV
- Trouver les offres d'emploi dans des secteurs où les possibilités d'embauche sont nombreuses
- Transmettre votre candidature à un employeur directement
- Trouver des cours de français
- Connaître certaines aides existantes (mobilité, garde d'enfant...)

Téléchargez
l'application mobile :

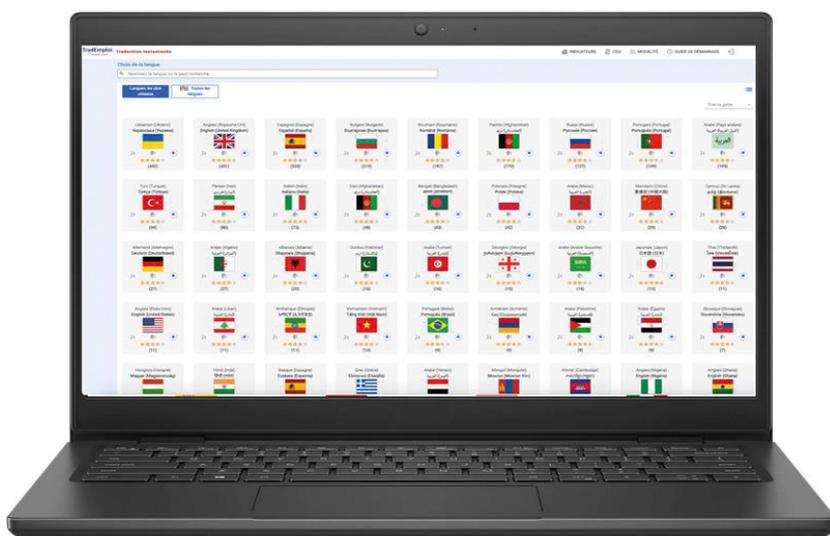


**Pour postuler, vous devez avoir 16 ans
et être autorisé à travailler.**

● Vous ne parlez pas ou peu le français ?

Demandez à votre conseiller France Travail d'utiliser l'outil de traduction TradEmploi pour simplifier vos démarches.

Ce service, gratuit, prend en charge 131 langues et dialectes différents.



À savoir :

- Cet outil est sécurisé
- Aucune conversation ou donnée n'est enregistrée durant son usage
- Utilisable à l'écrit comme à l'oral, même avec plus de deux personnes



Réfugiés.info

● Découvrez l'application de référence dédiée aux personnes protégées en France !

Gratuite, officielle et disponible en 8 langues, c'est l'application de référence pour accéder à une information fiable et mise à jour régulièrement.

Les langues disponibles sont **le français, l'ukrainien, le persan / dari, l'arabe, l'anglais, le pachto, le russe, et le tigrinya.**

Les démarches administratives sont vulgarisées et faciles à comprendre : s'inscrire à la CAF, faire des études en France, obtenir sa carte vitale...

Vous trouverez aussi des associations et des actions autour de chez vous : cours de français, formations pour apprendre un métier...



Les + de l'application :

- Disponible en 8 langues
- Écoutez la fiche directement dans votre langue
- Sauvegardez les fiches les plus utiles dans vos favoris
- Recevez une notification lorsque les fiches sont mises à jour ou quand de nouvelles fiches sont publiées
- Partagez facilement les fiches qui vous ont été utiles



🇬🇧 Hello and welcome to Réfugiés.info!

🇺🇦 Вітаємо і ласкаво просимо на Réfugiés.info!

🇮🇷 سلام و به برنامه Réfugiés.info خوش آمدید!

🇷🇺 Добро пожаловать на Réfugiés.info!

🇵🇰 .Réfugiés.info آهلاڪ في برنامج

🇸🇦 ريفوجي-انفو ته بهه راغلاست

🇮🇳 سلام و به Réfugiés.info خوش آمدید!



Il existe également un site web avec les mêmes contenus et fonctionnalités : <https://refugies.info/fr>

Utiliser le réseau France Services



● Vous avez besoin de réaliser une démarche administrative en ligne ?

À moins de 30 minutes de chez vous, vous pouvez obtenir l'aide d'un agent France Services pour accomplir ces démarches.

Le conseiller vous aidera à effectuer vos démarches auprès de toutes les institutions.



Voici des exemples de démarches pour lesquelles vous pouvez obtenir une aide :

- S'inscrire à France Travail
- S'inscrire à la CAF
- Demander un logement social

**Trouvez l'espace France Services
le plus proche de chez vous :**




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**France
Travail**